

## Règlement intérieur « Duplex-cheminée » 147 rue Gambetta – Le MANS (colocation)

Ce règlement intérieur de location, est signé par chaque personne logeant dans ce duplex pour le respect du logement, de l'immeuble et de la planète.....

**Le présent règlement a pour objet d'assurer les meilleures conditions de vie dans ce logement pour que votre séjour soit le plus agréable possible. Dans une optique « gagnante/gagnante »**

1- PREAMBULE Le système de « co-location » permet davantage de confort pour un prix « sympa » mais il implique de respecter le logement et ses objets. Et aussi l'immeuble et ses habitants !

2- VOTRE LOGEMENT ENTIER : Ici, cela consiste à louer une **mezzanine** fermant à clé avec un matelas double sans linge de maison et les meubles simples suivants :

- deux meubles de chevets et deux lampes
- un portant avec une dizaine de cintres
- un fauteuil gris usagé, un plateau noir et 2 tréteaux
- deux chaises en fer et une petite table ronde (usagé)
- quatre meubles plastiques simples avec tiroirs
- une petite étagère et quelques livres, une « Billy » d'IKEA
- une « chaise percée » permet de ne pas descendre la nuit dans les toilettes, le seau doit être vidé chaque matin, et le couvercle toujours baissé.

Et/ou aussi **une chambre** sans linge de maison et les meubles simples suivants : un lit simple 0,90, un bureau, une table roulante brune, 2 étagères « Billy » d'IKEA, une penderie fixe avec rideau gris.

**Séjour** avec quelques meubles (détaillé sur l'inventaire) en état d'usage, mais à respecter.

3- ECHANGE d'informations sur l'identité des personnes : en arrivant, la propriétaire montre sa carte d'identité et les locataires font de même.

4- Un BIP (10 euros) pour entrer dans l'immeuble est remis à chaque personne, ainsi qu'un jeu de clé (chambre ou mezzanine), + clé appartement. En cas de perte des 3, un jeu de clés peut être prêté pour la somme de 50 euros.

5- HYGIENE : *Il est souhaitable de se déchausser dans l'appartement.*

6- CUISINE Le frigidaire doit être nettoyé une fois par mois (le dégivrage de 15 minutes permet de sauvegarder les aliments congelés). La plaque électrique 4 feux s'entretient facilement si on passe un coup d'éponge à chaque usage. Le four également. Poubelles : voir page spéciale dans dossier rouge.

7- COMPTEURS : eau et énergie au rez de chaussée. Conseil : les regarder ENSEMBLE une fois par semaine. Afin de déceler toute anomalie....

8- USAGE DES CONSOMMABLES à votre charge CONSEILS : **Electricité** : bien veiller à éteindre les lumières quand on n'est pas (ou plus) dans la pièce en question. Sur le palier,

ouvrir la porte d'escalier si besoin.

**Eau** : c'est une ressource rare donc faire attention. Pour se laver les mains ou un nettoyage rapide, il n'est pas nécessaire d'utiliser de l'eau chaude. Idem pour se laver les dents.

**Pour la douche :**

- laisser couler l'eau 2 à 3 minutes pour se mouiller
- se savonner sans laisser couler l'eau
- ensuite 5 mn maximum pour se rincer

Essuyer la paroi de douche de l'intérieur avec la raclette.

**Il est souhaitable** de garder l'eau dans une cuvette et de la mettre dans les toilettes après votre premier passage dans les WC le matin. *Merci pour la planète ! Moyenne en consommation raisonnable : 3m3 par mois et par personne.*

**9- IL EST SOUHAITABLE DE RESPECTER CES COMPORTEMENTS pour la convivialité dans l'immeuble :**

- 1- silence entre 22h et 8h du matin et pas d'utilisation de machines bruyantes pendant cette période (*vous pouvez bien sur écouter de la musique avec un casque*)
- 2- laisser les fenêtres en « oscillo battant » en quittant le logement et jamais les fenêtres grandes ouvertes
- 3- fermeture à clé de la porte d'entrée du duplex à chaque sortie pour plus d'une demie-journée
- 4- pas de fumée de cigarettes ni de produits illicites

10- ORGANISATION DE L'ESPACE DE LOCATION

Sont considérées comme parties communes dans la location : cuisine, salle d'eau, toilettes, séjour. Chaque personne est responsable de son espace (chambre ou mezzanine).

11- USAGE DES ESPACES DE LOCATION

Les personnes doivent respecter l'usage de chaque partie. La cuisine doit également être nettoyée chaque semaine. Pour l'évacuation d'eau : l'évier et le lavabo se vidangent (recommandé chaque trimestre). Pour la douche, si cheveux longs, après lavage des cheveux, bien enlever les cheveux dans le petit réceptacle rond et vérifier le réceptacle rectangulaire

12- ÉQUIPEMENT PERMANENT DU LOGEMENT :

Internet par la fibre, TV, Lave-linge, four, frigidaire 4 étagères et une partie congélateur indépendant (dégivrage 1fois/mois).

13- VISITES de personnes extérieures : avec une limitation à TRENTE personnes maximum en même temps (*si possible ne pas utiliser l'ascenseur pour éviter les frais*). Pas de fumée dans le logement.

14 - LES ANIMAUX DOMESTIQUES ne sont pas autorisés (chat éventuellement si les autres locataires sont d'accord)

15- **CONTACT avec la propriétaire** : j'ai aussi été locataire, et j'apprécie la réactivité, aussi je m'engage à répondre à toute demande motivée par texto ou en direct dans les 48 h, mais je demande une confirmation par mel. J'ai un réseau de personnes ressources (électricien, plombier et autres dépanneurs qui peuvent intervenir rapidement, mais A VOS FRAIS)

Fait au Mans en 5 exemplaires, le

Signé et daté par la propriétaire et chaque personne reçue